

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Association Sur les bancs de l'école

Assemblée générale du 27 juin 2023



« **Sur les bancs de l'école** »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44

www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08

SIRET 512 791 310 00026 – APE 88.99B

Fonctionnement de l'association

Le conseil d'administration

Le président rappelle que deux membres du conseil ont démissionné en 2022 : Karine Pandevant, en juillet 2022, et Sophie Alzounies, en décembre 2022. A été nommée par le Conseil d'administration du 18 janvier 2023, en qualité de membre du conseil, Corinne Perrodin, en remplacement de Karine Pandevant, pour la durée du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2024. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil comprend ainsi 13 membres après cette nomination :

Anne BOST, Jean-Martial BUISSON, Jean-René BUISSON, Justine BUISSON, Véronique CHARLOT née FOUCAULT, Caroline GUILLOUET, Gaetano INSALACO, Mike LAHMI, Alexandre OUIMET-STORRS, Corinne PERRODIN, Elisabeth RIBOUD, Lynda SARFATI, Isabelle VINCENDEAU. Anne BUISSON est membre d'honneur, invité permanent du conseil.

Le conseil du 18 janvier 2023 a également modifié la composition du bureau de la façon suivante :

Président : Jean-René Buisson

Vice-président : Elisabeth Riboud

Secrétaire général : Mike Lahmi (en remplacement de Karine Pandevant)

Trésorier : Gaetano Insalaco (en remplacement de Mike Lahmi)

Le conseil d'administration s'est réuni une seule fois en 2022, le 8 juin, le conseil prévu en décembre 2022 ayant été reporté au 18 janvier 2023.

Les adhérents de l'association

En 2022, l'association a compté **156 familles adhérentes** (vs 153 en 2021), représentant **266 membres** au total (vs 256 en 2021), répartis en 147 femmes et 119 hommes, parmi lesquels :

- 123 familles bénéficiant de l'accompagnement de l'association (vs 120 en 2021) (représentant 128 enfant suivis) ;
- 23 familles ayant adhéré ponctuellement (pour des bilans) (vs 27 en 2021) ;
- 10 membres actifs et membres d'honneur.

« Sur les bancs de l'école »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44

www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08

SIRET 512 791 310 00026 – APE 8899B

A la date du **26 juin 2023**, l'association compte déjà **150 familles adhérentes**, représentant **264 membres** au total (143 femmes et 121 hommes), dont **130 familles** bénéficiant de prises en charge et d'activités proposées par l'association (représentant 137 enfants ayant un suivi régulier), 10 membres ponctuels et 10 membres actifs et membres d'honneur.

Tous les ans plusieurs dizaines de familles rejoignent l'association au mois de septembre, augmentant ainsi les effectifs des adhérents. On note une augmentation en 2023 du nombre d'enfants suivis, depuis l'arrivée d'une orthophoniste de plus et d'un temps de travail plus important de la seconde psychomotricienne.

Les salariés

Au 1^{er} janvier 2023, l'association compte 10 salariés :

- 3 à la Maison de Ted (Caroline Bourgue déléguée générale, Wafa Chnini qui a été embauchée au 1^{er} janvier 2023 en qualité d'office manager en remplacement d'Elodie Picard, et Quitterie Tassin, qui a été recrutée en qualité de chargée de communication à temps partiel en CDD jusqu'au 31 mai 2023.
- 6 personnes chez Autism Friendly Académie :
 - * Fausta de Laguarigue, directrice nommée depuis septembre 2022 en remplacement de Sabrina Tatem,
 - * Catherine Pujol, seconde enseignante,
 - * Hassna Bencheikh, chargée de développement à temps partiel, dont le CDD se termine le 30 juin 2023
 - * Aicha Bennaser et Lucie Brossollet, les 2 AVS collectives, dont le CDD se termine le 30 juin 2023.Le contrat d'Aicha Bennaser sera transformé en CDI et Lucie Brossollet sera remplacée par une autre AVS à la rentrée de septembre 2023, un 3^e poste d'AVS sera également créé.
 - * Sabrina Tatem, en arrêt maladie depuis août 2022, fait partie des effectifs jusqu'au 22 mai 2023 (date de son licenciement).
 - * Un nouveau recrutement est prévu à la rentrée de septembre 2023 pour une personne chargée de l'insertion professionnelle des jeunes (pour travailler sur le projet professionnel de chaque jeune : bilan de compétences, stages en entreprises, débouchés, etc.)

A la date du 1^{er} juillet 2023, l'association comptera donc 5 salariés, et elle en comptera 8 à la date du 1^{er} septembre 2023.

- 1 AESH individuelle est salariée de l'association, pour un jeune étant en études supérieures (dont le contrat se termine début juillet).

Les bénévoles

L'association peut s'appuyer sur le dévouement et l'engagement d'un grand nombre de bénévoles qui lui permettent de développer de nombreuses activités au sein de La Maison de Ted : aide aux familles pour la constitution des dossiers MDPH, animation des ateliers avec les familles, organisation d'activités festives, etc. L'implication de ses bénévoles permet à l'association de proposer tous ces services dans le respect de ses statuts et du principe de gratuité.

D'autres bénévoles mettent leur savoir-faire professionnel et leur talent au service des actions de sensibilisation, de communication, de création d'évènements ou de levées de fonds menées par l'association.

Ces bénévoles sont en majorité des thérapeutes partenaires, des accompagnants, des parents eux-mêmes, premiers bénéficiaires des actions de l'association depuis sa création, qui s'engagent au service des nouvelles familles.

L'association a besoin chaque année de nouvelles forces vives et nous encourageons donc les parents qui auraient une compétence ou un peu de temps à proposer à l'association, même ponctuellement, à ne pas hésiter à le faire. Sans l'investissement et l'engagement de toutes ces personnes, rien ne serait possible. Nous les en remercions beaucoup au nom de l'association.

Activités de l'association

La scolarisation en milieu ordinaire

En septembre 2022, l'association a recruté, formé et supervisé **49 accompagnants scolaires**, permettant à 49 enfants suivis à l'association d'être scolarisés avec un accompagnant :

- . 32 contrats avec le Rectorat de Paris
- . 9 contrats avec le Rectorat de Versailles
- . 2 contrats avec le Rectorat de Créteil

- . 5 contrats en CESU (vs 15 en 2020 et 7 en 2021, donc en baisse)
- . 1 contrat avec l'association

A la rentrée de septembre 2023, l'association augmentera le nombre d'accompagnants jusqu'à 55, grâce à l'intervention d'une nouvelle psychologue superviseur, Marie-Caroline Parauta.

L'association est donc autorisée à intervenir dans tous les départements d'Ile-de-France, grâce aux conventionnements avec les Académies de Paris, Créteil, Versailles. Ces trois Académies connaissent maintenant bien les services de l'association et nous avons des interlocuteurs identifiés qui nous permettent de faire avancer les dossiers. Néanmoins, les recrutements en début d'année restent souvent longs et compliqués, surtout avec les Académies de Versailles et Créteil, pour des raisons purement internes aux Académies, sur lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre.

L'association gère notamment, pour chacun de ces accompagnements :

- La sélection des candidats (recrutements très fins en fonction du profil et des besoins de chaque enfant suivi),
- Les relations avec les Rectorats pour l'embauche des candidats et la gestion de leur contrat,
- La création et l'organisation d'un dispositif complémentaire avec les familles (rédaction des contrats de travail, des documents de fin de contrat et aide aux familles pour la gestion de leur salarié),
- La gestion des difficultés éventuelles avec les accompagnants et le remplacement éventuel d'un accompagnant en cours d'année,
- Les relations avec les établissements scolaires.

Une charte a pour cela été établie entre les familles et l'association et le coût pour les familles a été maintenu depuis plusieurs années à 50 euros par mois, de septembre à juin, au titre de la participation à l'ensemble de ces services.

Il a été envisagé d'augmenter ce montant, compte-tenu du nouveau dispositif d'embauche par les rectorats (qui procure aux familles une baisse importante des frais de salaires et charges et représente pour l'association un temps de travail conséquent). Finalement ce montant est maintenu à 50 euros par mois pour l'année 2023-2024.

La formation des accompagnants

L'association poursuit son travail de formation des AESH, de manière régulière et qualitative, afin que tous les AESH bénéficient d'une formation de qualité sur les TSA. Ont ainsi eu lieu depuis septembre 2022, 10 formations sur les thématiques suivantes :

- spécificités sensorielles des personnes avec TSA,
- bases de l'ABA,
- Fonctions exécutives et aménagements scolaires,
- Gestion mentale,
- habiletés et compétences sociales

En outre, chacun des 49 accompagnants a bénéficié des **supervisions hebdomadaires** auprès des 3 psychologues référentes. Ces séances constituent la base de notre dispositif. Les thérapeutes ont souhaité harmoniser ce dispositif à compter de la rentrée 2022, en prévoyant 1h30 de supervision pour tous les accompagnants (jusqu'à alors il était prévu 1h pour les contrats de moins de 30h et 2h pour les plus de 30h, ce qui ne correspondait plus à la réalité de l'accompagnement par les psychologues superviseurs).

La prise en charge éducative à la Maison de Ted

En 2022, **dix thérapeutes partenaires** de l'association sont intervenus au sein de la Maison de Ted (4 psychologues, 2 orthophonistes, 2 psychomotriciens, 1 ergothérapeute et 1 art-thérapeute) :

- Les quatre psychologues partenaires de l'association sont Vanessa Lagardère, Laura Balcells, Matthieu Orioli et Marie-Caroline Parauta, qui a rejoint l'équipe en septembre 2022. Ils assurent des séances de remédiation cognitive, groupes d'habiletés sociales, et les trois premiers assurent les supervisions des AESH. Marie-Caroline Parauta s'est engagée pour un temps partiel cette année et augmentera son temps de travail à partir de la rentrée prochaine, ce qui permettra de répondre aux nombreuses demandes de prises en charge que nous recevons. Elle assurera également quelques supervisions d'AESH, car les demandes sont importantes à chaque rentrée et peu de places se libèrent.
- Marie-Hélène Jean a rejoint Capucine Amand, en qualité d'orthophoniste formée aux méthodes de prises en charge des enfants TSA.
- Laure Cavellier a remplacé Melody Kedadouche et augmenté son temps de travail (4 jours par semaine)

- **Justine Barbosa, ergothérapeute, quittera l'association à la fin de l'année scolaire sera remplacée par Oriane Sauce. Elle travaillera 2 jours 1/2 par semaine en partenariat avec l'association.**
- Morgane Hugnet, art-thérapeute, a quelques séances avec des enfants de l'association. **Elle déménage en province et arrêtera donc son partenariat avec l'association à la fin de l'année scolaire.**

L'équipe est donc au complet depuis la rentrée 2022 et les prises en charge fonctionnent de manière régulière et efficace :

Chaque semaine ont lieu à la Maison de Ted 230 prises en charge individuelles ou en groupe (vs 185 en 2021), 15 séances de supervision avec les AESH et 9 séances de supervision dans les établissements scolaires.

Nous cherchons actuellement de nouveaux locaux, afin de pouvoir accueillir ces prises en charge plus facilement, l'espace de la Maison de Ted étant désormais légèrement insuffisant. Ces nouveaux locaux seront dans le 15^e arrondissement, à proximité de Autism Friendly Académie.

Les ateliers, la guidance familiale, l'aide administrative aux familles, l'information

Les **ateliers et cafés des parents** ont pu recommencer en présentiel depuis début 2022. Ils sont très appréciés des familles, à qui ils permettent d'échanger des conseils et de rencontrer d'autres familles.

Les **semaines de découverte** n'ont pas encore repris depuis la crise sanitaire. Nous en avons proposé à certaines vacances mais il y a eu peu d'inscriptions. Plusieurs dizaines de familles ont été aidées par les bénévoles et les salariés de l'association pour constituer leurs **dossiers MDPH** et **régler des problèmes de scolarisation**.

En outre, l'association étant aujourd'hui très connue dans le milieu du handicap (notamment auprès du CRAIF, des MDPH et des associations), nous sommes amenés à fournir de **nombreux renseignements téléphoniques** à des familles qui nous contactent, et qui sont pour la plupart très démunies, et ne savent pas à qui s'adresser.

Près **d'un millier de mails** est traité chaque année, pour des nouvelles demandes (demandes de nouvelles familles, candidatures d'AESH, demandes de stages...) et pas moins de **500 appels téléphoniques** sur ces mêmes sujets. L'association effectue un gros travail d'information et de conseils sur toutes les

questions liées à la scolarisation et à la prise en charge des enfants avec autisme.

Depuis quelques années, nous sommes contraints de refuser plusieurs centaines de demandes de nouvelles familles chaque année, notamment pour des nouveaux accompagnements scolaires.

Autism Friendly Académie

L'année 2022 marque le développement de cet établissement : des nouveaux locaux ont été trouvés en mai 2022 et après d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes (ERP et PMR), **l'Académie a pu être installée dans ces locaux début octobre 2022.**

Les jeunes qui étaient 11 l'année dernière sont actuellement 16 et de nombreuses inscriptions sont en cours pour la rentrée prochaine. Nous pourrions accueillir 24 jeunes répartis en deux groupes.

L'équipe de salariés et d'intervenants a quasiment été intégralement renouvelée à la rentrée de septembre :

- 5 personnes sont salariées de l'association (Fausta de Laguarigue et Catherine Pujol les 2 enseignantes, Lucie Brossollet et Aicha Bennaser, les 2 AVS collectives, Hassna Bencheikh, chargée de développement à temps partiel).
- Un nouveau professeur d'informatique, Ali Mahfoufi, a rejoint l'équipe, ainsi qu'un nouveau professeur de sport adapté, Alexandre Lamaison (intervenant de l'équipe de MooveToi, une nouvelle structure qui propose des programmes d'activité physique adaptée pour tous types de population).

Un nouvel intervenant rejoindra l'équipe en septembre pour l'animation d'un atelier d'info-graphisme.

- Les habiletés sociales sont assurées par Matthieu Orioli et Laura Balcells, psychologues partenaires de la Maison de Ted.
- Les deux intervenantes en pâtisserie, Yadira Deffradas et Morgane Rey sont toujours présentes.

Cette équipe est soudée et motivée, ils sont tous très dynamiques et proposent de nombreux projets aux jeunes. **Comme indiqué ci-dessus, elle sera complétée à la rentrée 2023 par une accompagnante collective et une personne en charge de l'insertion professionnelle des jeunes.**

Un travail important a été mené pour écrire le projet d'établissement détaillé (incluant le projet pédagogique et les différentes possibilités d'orientation pour les jeunes), ainsi que les programmes détaillés de chaque matière ou activité

(français, mathématiques, découverte du monde, anglais, sport adapté, habiletés sociales, informatique et pâtisserie).

Autism Friendly Académie est désormais reconnue :

- par toutes les MDPH d'Ile-de-France, et les familles peuvent ainsi bénéficier de compléments AEEH leur permettant de financer la plus grande majorité des frais de scolarité.
- Par Ile-de-France Mobilités, ce qui permet une prise en charge totalement gratuite du transport entre le domicile du jeune et l'Académie, qui est l'un des rares établissements hors contrat bénéficiant de ce dispositif.

Moyens d'action - Partenariats

Événements et mécénat privé

En 2022, l'association a bénéficié de nombreux partenariats :

Mattel / Barbie

Royal Bank du Canada

TF1

Evian Resort

Rotary club

Fondation Cécile Barbier de La Serre

Fondation Orange

Fondation Initiative Autisme

Caisse des allocations familiales

Etat (fonds pour le développement de la vie associative)

La course des héros, l'arrondi à la caisse et des dons de particuliers et d'entreprises complètent ces recettes.

Les partenariats ci-dessus seront pour la plupart renouvelés, et d'autres ajoutés (Fondation Engie, Goldman Sachs, ICG (société de gestion de portefeuille), IQO (société de conseil), le Figaro, Fondation 154).

Le CCAH (comité d'action et de coordination handicap) et AG2R sont prêts à soutenir l'essaimage de la Maison de Ted par la création de nouvelles structures. Nous déplorons à cet égard le rejet de notre demande de

subvention déposée pour la 3^{ème} année auprès de la Fondation la France s'engage.

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage versée à l'association a légèrement augmenté en 2022 (130.000 € / 100.000 € en 2021). Nous devons augmenter substantiellement ce montant en 2023 si nous voulons boucler le budget, pour atteindre idéalement 200.000 € de versement.

Les modalités de versement du solde de la taxe d'apprentissage sont profondément modifiées à partir de 2023 : désormais, le versement du solde de taxe d'apprentissage, comme celui de la part principale, s'effectue auprès de l'URSSAF dans la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023 pour les entreprises de plus ou de moins de 50 salariés). Les entreprises devront ensuite désigner les établissements destinataires du solde de leur taxe d'apprentissage sur la plateforme « SoltéA », gérée par la Caisse des dépôts et consignations, qui sera accessible du 25 mai au 7 septembre 2023.

Nous devons donc énormément communiquer sur ce sujet afin que les entreprises continuent bien à flécher leurs versements au profit de l'association. Une plaquette est disponible et accessible sur le site internet de l'association.

Les parents membres du conseil ont envoyé un courrier à tous les membres de l'association en avril dernier, afin d'attirer leur attention sur le risque lié aux difficultés de financement des activités de l'association. Il est demandé aux parents adhérents de contribuer, chacun selon ses possibilités, à aider à trouver des ressources.

Partenariats publics

Nous avons appris récemment qu'un décret paru le 7 avril 2023 autorise désormais les ARS à attribuer des financements à des structures qui ne relèvent pas du médico-social, dans certains cas définis précisément. Nous allons donc reprendre contact avec l'ARS de Paris afin d'étudier dans quelle mesure l'association pourrait bénéficier de financements dans ce cadre.

L'association reçoit le soutien de la délégation interministérielle à l'autisme, qui a également demandé que nos actions puissent être financées dans le cadre

de la nouvelle stratégie nationale autisme qui va s'ouvrir en 2023 pour les 5 prochaines années.

Ces financements pourraient permettre d'ouvrir une nouvelle Maison de Ted.

Structuration

Depuis 2021, nous avons lancé deux chantiers nécessaires à la pérennisation de l'association :

- Une mesure de l'impact social des activités de l'association, par le cabinet Kimso : leur rapport a été rendu en mai 2022 et démontre que les activités de l'association ont un impact social et une efficacité très importants.
- Nous allons continuer à mesurer l'impact de nos activités grâce à des outils qui vont nous être fournis par Kimso, afin de pouvoir suivre des indicateurs en interne.
- La label Idéas : label de qualité des associations, sur le plan de la gouvernance, comptable et juridique. Nous avons réalisé un travail d'écriture conséquent, afin que l'ensemble des process existant au sein de l'association soient définis clairement par écrit. Ce travail permet de s'assurer d'une continuité de la qualité de nos activités, y compris en cas de changement d'équipe.

Dans ce cadre, le conseil a validé la documentation qui lui a été soumise :

- **Dispositif de contrôle interne**
- **Plan stratégique**
- **Manuel de procédures RH**
- **Guide des partenariats**
- **Processus budgétaire, comptable et financier**
- **Scénario de gestion de crises**
- **Plan de contrôle**
- **Tableaux de bord**

La documentation requise par Idéas a été finalisée, le comité interne d'Idéas a confirmé une première validation de l'association, et l'association sera présentée pour obtenir le label au comité du 26 septembre prochain.

Enfin, nous vous rappelons que le mandat du commissaire aux comptes arrivant à expiration, l'assemblée générale a nommé en 2022 un nouveau commissaire aux comptes : le cabinet BURETTE. Ce dernier a effectué sa

première mission pour la revue des comptes 2022, qui a été réalisée dans d'excellentes conditions.

Résolutions proposées à l'assemblée

Il est ainsi proposé à l'assemblée générale ordinaire :

- d'approuver le présent rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tel qu'il vient d'être présenté ;
- d'approuver le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tel qu'il a été présenté ;
- d'approuver les comptes de l'année 2022, établis par le cabinet SEREC et contrôlés par le commissaire aux comptes de l'association, le cabinet Burette, tels qu'ils ont été présentés ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 14.308 euros au compte report à nouveau, qui serait ainsi porté de 341.894 euros à 356.202 euros, compte-tenu de la reprise de la subvention de 17.695 euros affectée aux fonds associatifs ;
- de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de cet exercice ;
- de ratifier la nomination de Corinne Perrodin en qualité de membre du conseil d'administration, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.